

# Convention de partenariat

entre

**l'Académie d'Aix-Marseille**

et

**Electricité de France**

**Direction régionale de l'Emploi Méditerranée**



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Entre les soussignés

L'**académie d'Aix-Marseille**, sis place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, représentée par **Bernard Dubreuil**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

et

**Electricité de France**, direction régionale de l'Emploi Méditerranée, sis 470 avenue du Prado, 13268 Marseille, représentée par **Hugues de Jubecourt**, directeur régional de l'Emploi Méditerranée,

il a été expressément convenu ce qui suit.

## PREAMBULE

### Le cadre national

Le ministère de l'Education nationale développe depuis de nombreuses années un partenariat renforcé avec les principaux représentants du monde économique, qu'il s'agisse notamment de branches professionnelles ou de grandes entreprises.

C'est ainsi qu'il a signé un accord de partenariat avec la direction nationale d'EDF le 5 novembre 1994.

En matière d'éducation et de formation, EDF a pris ces dernières années un certain nombre de nouveaux engagements.

EDF et le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont signé le 30 avril 2002 un accord de partenariat afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité et au développement durable, à travers des conférences en établissement scolaire. Cet accord est inscrit dans l'un des vingt engagements de service public d'EDF :

- EDF s'est engagé, en signant avec d'autres grandes entreprises la *Charte de l'apprentissage* le 9 juin 2005, à développer une politique d'apprentissage lui permettant de figurer parmi les cinq premières entreprises françaises reconnues pour leur investissement dans le domaine de l'apprentissage ;
- l'accord EDF, *Formation tout au long de la vie professionnelle*, du 24 février 2006 réaffirme l'engagement de l'entreprise et de ses partenaires sociaux dans la formation et le développement de compétences de ses salariés ;
- EDF a signé le 22 novembre 2006 la *Charte de la diversité* afin de témoigner de son engagement en France en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au travers des recrutements et de la gestion des carrières ;
- EDF fait partie des quarante grandes entreprises mondiales à avoir signé, le 13 décembre 2006, la *Charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans*

*l'éducation* en faveur des élèves des établissements d'éducation prioritaire ou des élèves les plus modestes.

Dans son accord *Défi formation* du 10 septembre 2010, EDF réaffirme sa volonté de mettre en place une politique d'alternance ambitieuse en s'engageant à accueillir plus de 4% de ses effectifs en alternance et en renforçant son ouverture à la diversité sociale.

## **LA CONVENTION**

Au fil du temps et d'actions diversifiées, les deux partenaires ont construit une structure de dialogue entre les acteurs du système éducatif et de l'entreprise. Basée aujourd'hui sur un comité de pilotage académique et sur une convention académique, l'organisation choisie permet des échanges fructueux, évolutifs aux plans local et académique.

Dans la région Méditerranée, à fort potentiel en développement économique et technologique, la formation tant initiale que continue reste un atout majeur pour l'insertion des jeunes et pour les entreprises ainsi que pour l'avenir dans la compétitivité et la défense de l'emploi.

L'implication d'entreprises pour l'enseignement contribue également à relever le défi des évolutions rapides dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Dans ce contexte, l'académie d'Aix Marseille et EDF conviennent de poursuivre leur partenariat, outil de dialogue et d'action, en renouvelant leur première convention académique signée le 5 mars 2008.

La présente convention de partenariat entre EDF en région Méditerranée et l'académie d'Aix-Marseille, tout en s'inscrivant dans la continuité des actions déjà menées par la volonté des parties signataires, vise donc à affirmer la coopération la plus large possible en faveur de l'éducation et de la formation et en particulier par l'apprentissage.

La convention s'articule autour de trois grands thèmes :

- l'information des jeunes et des enseignants,
- la formation,
- l'insertion.

## **ARTICLE 1 – INFORMER LES JEUNES ET LEURS ENSEIGNANTS SUR L'ENERGIE, SON ENVIRONNEMENT ET SES METIERS**

### **1.1 Développement durable et maîtrise de l'énergie**

En matière de développement durable, l'enjeu est de renforcer la sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement, à la promotion des technologies propres et aux économies d'énergie.

*Mise en œuvre de la campagne* Enjeux énergétiques et développement durable

Cette opération est aussi une déclinaison régionale de la convention nationale de partenariat entre EDF et l'Education nationale.

Organisée sous forme de conférences en école, menée avec les enseignants, cette campagne a pour objectif de sensibiliser les élèves des collèges et des lycées au respect de l'environnement, à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des programmes scolaires d'histoire-géographie, de sciences de la vie et de la Terre et de sciences physiques.

Le contenu et la documentation associés aux animations permettent de constituer un ensemble de ressources pour des travaux interdisciplinaires.

L'académie et EDF conviennent, eu égard à l'importance de la thématique *Maîtrise de l'énergie*, d'associer à cette démarche les collectivités, les organismes et les associations (conseil général, CCI, chambres des métiers, installateurs...) fortement impliqués dans la promotion du développement durable.

## **1.2 Sécurité**

En matière de sécurité, l'enjeu est la prévention des risques électriques, domestiques et aux alentours des ouvrages d'EDF.

*Mise en œuvre de l'animation Branche-toi sécurité en région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)*  
Cette opération est une déclinaison régionale de la convention nationale de partenariat entre EDF et l'Education nationale.

Animées par des experts, ces interventions ont pour objectif d'informer les élèves de classe primaire des précautions à prendre avec l'électricité.

*Sensibilisation à la sécurité aux abords d'ouvrages hydrauliques*

### Accueil sur site

L'objectif des visites de classe est de sensibiliser les élèves ou les étudiants à la sécurité aux abords d'ouvrages EDF. Ces actions sont soumises aux règles nationales de sécurité. Elles peuvent être limitées quantitativement à cause de contraintes conjoncturelles (par exemple le plan vigipirate).

### Conférences en école

Les conférences *Rivières, barrages et énergies électriques* destinées aux classes primaires et animées par EDF portent sur les dangers électriques et sur la sécurité en amont et en aval des barrages hydrauliques.

En complément de ces campagnes d'information et de sensibilisation, EDF met à disposition des enseignants, des supports pédagogiques (cahier d'activités, affiches, vidéo...) accessibles à leur demande sur le site Internet [www.edf.com](http://www.edf.com), sous la rubrique Enseignants.

## **1.3 Connaissance du monde de l'entreprise**

*Découverte des métiers et des formations pour y accéder*

Pour les élèves, la connaissance du monde de l'entreprise :

- permet de développer le goût d'entreprendre et prendre conscience des valeurs de l'entreprise, lieu de création de richesse et de développement personnel ;
- permet de mieux s'informer et s'orienter en ayant une vision plus claire des métiers vers lesquels ils peuvent se diriger et des enjeux de fonctionnement d'une entreprise ;
- motive et accroît leur désir d'apprendre, pour faciliter leur insertion dans la vie active.

### Accueil des jeunes en entreprise et informations sur les métiers au sein des établissements

EDF participera à améliorer l'information sur le monde de l'entreprise par l'accueil de jeunes en stage au sein de ses unités.

Seront accueillis en priorité, les élèves de l'option Découverte professionnelle trois heures (DP3) en collège et les élèves des modules Découverte professionnelle six heures (DP6) en lycée, visant à permettre aux élèves de découvrir :

- des métiers,
- des organisations d'entreprise,
- des lieux et des modalités de formation initiale scolaire et étudiante,
- des modalités de la formation par apprentissage.

Il est à noter que, pour les élèves relevant de l'option DP3, il s'agit de découvrir la diversité de la palette des métiers et des formations proposées.

En revanche, pour les élèves relevant des modules DP6, il s'agit de se préparer à poursuivre ensuite un parcours de première formation diplômante au sein d'un lycée professionnel ou d'un CFA (CAP). EDF pourra accueillir également des élèves de séquences éducatives en classe de 3<sup>e</sup> ou de lycée souhaitant, à l'occasion de stages, mieux s'informer sur les métiers relevant plus spécifiquement d'EDF.

EDF pourra également intervenir auprès des élèves de seconde générale, en s'appuyant notamment sur chacun des comités locaux Ecole – Entreprise (CLEE) relatifs aux bassins de formation concernés pour témoigner de leur travail ainsi que des qualifications attendues. Ces interventions seront alors assurées après concertation avec le ou les professeurs référents dans le cadre de l'accompagnement personnalisé – aide à l'orientation ou/et des enseignements d'exploration.

Elles porteront sur les métiers et professions accessibles à l'issue de l'université, d'une grande école ou de l'enseignement supérieur court.

Sur le territoire de l'académie d'Aix Marseille, les unités d'EDF représentent principalement :

- les métiers du commercialisation d'énergie, notamment sur les plateaux d'accueil clientèle ;
- les métiers du distributeur d'énergie présent en site d'exploitation et de technique clientèle ;
- les métiers du producteur d'énergie hydraulique présent sur des sites souvent isolés plus difficiles d'accès aux stagiaires.
- les métiers de l'ingénierie nucléaire avec le centre de production d'ingénierie du parc nucléaire en exploitation à Marseille.

EDF contribuera ainsi au développement de l'attrait des filières scientifiques. L'accès de ces métiers techniques aux filles sera développé.

A l'occasion de ces différents stages de découverte des métiers, les jeunes pourront également s'informer sur les modalités des formations professionnalisantes en alternance, que ce soit sous statut scolaire ou étudiant (notamment CAP, baccalauréat professionnel, BTS ou stages professionnalisants dans un cadre universitaire ou par apprentissage).

#### **1.4 Connaissance du monde de l'entreprise, de ses métiers et de ses formations par les enseignants**

EDF souhaite accompagner ces démarches vis-à-vis des jeunes par des rencontres de toute nature avec le corps enseignant.

Pourront ainsi être organisées, à l'initiative de l'Education nationale ou d'EDF, des conférences débats ou des rencontres dans les établissements scolaires ou dans des sites d'EDF.

Les thématiques abordées seront :

- l'énergie,
- les économies d'énergie et la maîtrise de la demande d'électricité (MDE),
- les énergies renouvelables (ENR),
- les métiers d'EDF,
- les formations professionnalisantes en lycée professionnel ou technologique sous statut scolaire ou étudiant,
- les formations initiales par apprentissage.

Pour ce qui concerne les enseignants responsables de l'option DP3 ou de modules DP6, une préparation des visites en entreprise ou de la venue de professionnels d'EDF dans les collèges ou dans les lycées professionnels sera systématiquement réalisée avec une évaluation partagée.

## **ARTICLE 2 – DEVELOPPER UNE FORMATION INITIALE DE QUALITE, SCOLAIRE OU ETUDIANTE**

Développer une formation initiale de qualité, scolaire ou étudiante, notamment par apprentissage, puis une formation tout au long de la vie, est un objectif partagé par les signataires.

L'académie et EDF agissent pour organiser une formation adaptée.

Outre les actions décrites dans l'article 1 de la présente convention concernant l'information sur les métiers et l'apprentissage, EDF s'attachera à offrir les meilleures conditions de stage, par un encadrement et un programme adapté à chaque jeune accueilli, en cohérence avec le diplôme préparé.

A titre d'exemples, les principaux diplômes permettant d'accéder aux métiers EDF sont :

- le baccalauréat professionnel *Maintenance des équipements industriels* (MEI),
- le baccalauréat professionnel *Réalisation d'ouvrages chaudronnés* (ROC),
- le baccalauréat professionnel *Accueil et relation aux clients et usagers* (ARCU),
- le baccalauréat professionnel *Vente*,
- le baccalauréat professionnel *Electrotechnique, énergie, équipements communicants* (ELEEC) ;
  
- le BTS *Assistant manager*,
- le BTS *Assistant technique d'ingénieur*,
- le BTS *Electrotechnique*,
- le BTS *Maintenance industrielle* (MI),
- le BTS *Contrôle industriel, régulation automatique* (CIRA),
- le BTS *Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle* (CRCI),
- le BTS *Chimie*,
- le BTS *Hygiène, propreté, environnement*,
- le BTS *Management des unités commerciales* (MUC),
- le BTS *Négociation et relation client* (NRC),
- le BTS *Fluide, énergie, environnement* (FEE).

EDF et l'académie conviennent de favoriser, dans ce cadre, l'accueil des élèves des établissements des quartiers sensibles ainsi que celui des élèves en situation de handicap.

## **2.1 Développer les formations professionnelles initiales en alternance sous statut scolaire ou étudiant**

EDF accueille les élèves en période de formation en entreprise (PFE) ou en stage en entreprise relevant des lycées professionnels ou technologiques en développant en partenariat avec les établissements concernés, une meilleure organisation dans la réalisation de ces PFE ou stages (liaison entre enseignants et tuteurs ; participation des tuteurs dans l'évaluation des élèves ; contrôle en cours de formation).

## **2.2 Participation à des jurys d'examen**

EDF pourra désigner des collaborateurs pour participer à des jurys d'examens dans les filières qui relèvent de leurs compétences professionnelles.

## **2.3 Développer une politique d'apprentissage de qualité**

La politique de développement de l'apprentissage d'EDF élaborée en juillet 2006 s'inscrit dans le fort développement de la formation de jeunes par la voie de l'alternance impulsé par les pouvoirs publics qui demandent aux entreprises de plus de 250 salariés d'accueillir des jeunes en formation à hauteur de 3%. Dans le cadre de son accord *Défi formation*, EDF s'engage à accueillir 4% de jeunes en alternance.

EDF se trouve confronté d'une part à des enjeux internes démographiques de renouvellement des compétences et d'autre part à des enjeux externes sociétaux de lutte contre le chômage et contre l'exclusion des jeunes.

Avec comme ambition de figurer parmi les cinq premières entreprises françaises reconnues pour leur investissement dans le domaine de l'apprentissage, EDF affiche cinq orientations politiques :

1. faire de la formation des jeunes une mission à part entière de l'entreprise, partagée par toutes les directions ;
2. développer l'apprentissage à tous les niveaux de diplôme aux côtés de la formation initiale en alternance sous statut scolaire et diversifier les candidatures ;
3. accompagner l'insertion professionnelle des jeunes ;
4. mobiliser les maîtres d'apprentissage et reconnaître leur investissement ;
5. faire de l'alternance une opportunité d'enrichissement du dialogue social, notamment au niveau local.

Les métiers d'EDF correspondent plus spécifiquement aux domaines suivants :

- électrotechnique,
- automatisme,
- génie thermique,
- maintenance industrielle,
- physique nucléaire,
- ingénierie,
- accueil clientèle

Afin de mettre en œuvre cette politique ambitieuse, EDF a mis en place un dispositif permettant aux jeunes de se porter candidat sur les offres de formation par apprentissage. Ce dispositif est accessible sur le site Internet [www.edfrecrute.com](http://www.edfrecrute.com).

### *Création de sections de formation par apprentissage en lycée (CFA ou UFA de CFA)*

Certains établissements publics d'enseignement (lycées professionnels, lycées technologiques) ont déjà mis en place un CFA, une ou plusieurs sections d'apprentissage (ou une ou plusieurs unités de formation par apprentissage en partenariat avec un CFA privé).

L'académie d'Aix-Marseille souhaite, conformément aux orientations académiques définies par le recteur, développer progressivement son offre de formations par apprentissage en complément à l'égard des mêmes formations déjà proposées sous statut scolaire ou étudiant (CAP, baccalauréat professionnel, BTS, mention complémentaire – MC).

Afin de soutenir le développement de l'apprentissage, EDF et l'académie échangeront un certain nombre d'informations permettant de faciliter l'accueil des apprentis.

A titre d'exemple :

- EDF mettra à disposition de l'académie la liste des offres d'apprentissage proposées dans la région ;
- L'académie communiquera à EDF la liste des établissements qui dispensent les spécialités recherchées par EDF afin d'envisager des partenariats dans le domaine de l'apprentissage ;
- EDF et l'académie travaillent au rapprochement un référentiel diplôme et métier destinés à aider le tuteur à mieux discerner la nature des activités confiées au jeune pendant son alternance en entreprise.

EDF et l'académie mettront en place une organisation et une cartographie afin de faciliter l'accueil des apprentis.

EDF et l'académie conviennent de favoriser dans ce cadre l'accueil des élèves des établissements des quartiers sensibles ainsi que celui des élèves handicapés.

EDF, à travers la taxe d'apprentissage, soutiendra les projets des établissements qui s'engagent à contribuer au développement et à la qualité de la formation par apprentissage.

## **2.4 Former les salariés d'EDF**

### *Formation continue des salariés d'EDF*

L'académie mettra à disposition d'EDF le catalogue des formations disponibles afin de faciliter l'intervention des GRETA. Par ailleurs, EDF trouvera sur le site [www.gretanet.com](http://www.gretanet.com) toutes les informations utiles à ses salariés.

EDF pourra ainsi solliciter le réseau des GRETA pour :

- accompagner l'évolution des compétences de ses salariés ;
- former ses nouveaux salariés (contrats de professionnalisation) ;
- établir des bilans de compétences des agents qui en feraient la demande ;
- professionnaliser les agents qu'elle choisit comme tuteurs ou maîtres d'apprentissage.

Par ailleurs, les apports de l'Education nationale (enseignement supérieur) dans le domaine de la maîtrise de l'énergie seront valorisés.

## **2.5 Valider les acquis de l'expérience**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le centre académique de validation des acquis (CAVA) pourra être sollicité par EDF dans le cadre de la VAE.



L'académie mettra à disposition d'EDF la liste des centres locaux d'accompagnement à la validation (CLAVA) afin de faciliter l'instruction et l'accompagnement des dossiers des agents EDF candidats à la VAE.

## **2.6 Former des personnels de l'Education nationale**

### *Formation continue de personnels de l'Education nationale*

EDF a développé un grand nombre de documents d'information et de supports pédagogiques (mallettes, jeux, conférences, vidéo...) dont l'ensemble des enseignants peuvent disposer par simple demande sur le site Internet [www.edf.com](http://www.edf.com), sous la rubrique Enseignants.

En complément de cette documentation facilement accessible, le partenariat entre EDF et l'académie portera sur :

- l'accueil à EDF de personnels de l'Education nationale en stages individuels (enseignants de collège, de lycée professionnel, chefs d'établissement et acteurs de l'orientation), avec la volonté mutuelle d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet professionnel des intéressés (cf. le plan académique des formations – PAF) ;
- la formation des enseignants volontaires pour participer aux campagnes *Sécurité et Développement durable* décrites ci-dessus.

## **ARTICLE 3 – FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE**

### **3.1 Mise en place d'un dispositif d'information des jeunes à l'issue des formations professionnalisantes**

EDF et l'académie conviennent de mettre en place un dispositif d'information des élèves à propos des perspectives d'emploi dès lors que ces derniers pourraient être identifiés en fin d'année scolaire. Ce dispositif d'information d'élèves ou d'étudiants au sein des lycées professionnels et technologiques concernera exclusivement les élèves de formations professionnalisantes de classes terminales (notamment baccalauréat professionnel et BTS ).

### **3.2 Valorisation des formations scientifiques et techniques**

EDF et l'académie partagent la préoccupation quant aux vocations scientifiques et technique face aux besoins de recrutement à court et moyen terme.

EDF a développé un grand nombre de documents d'information et de supports pédagogiques (mallettes, jeux, conférences, vidéo...) dont tous les enseignants peuvent disposer sur simple demande sur le site Internet [www.edf.com](http://www.edf.com) sous la rubrique Enseignants. Ces documents présentent notamment les principaux ouvrages de production (centrales nucléaires, barrages, éoliennes...) et de transport d'électricité d'EDF et constituent une bonne vitrine des métiers techniques.

En complément de ces supports, EDF peut, à la demande de l'académie, participer à des présentations de ses métiers, diffuser des témoignages à l'occasion de conférences inter-entreprises. EDF et l'académie chercheront, par ailleurs, à valoriser les métiers techniques auprès des jeunes filles.

L'accueil des jeunes en entreprise évoqué ci-dessus reste le moyen privilégié pour illustrer la diversité et l'attrait des métiers techniques.

## **ARTICLE 4 – CONCERTATION A PROPOS DE LA CARTE DES FORMATIONS**

L'académie d'Aix-Marseille consultera EDF à propos des besoins d'adaptation des formations et des diplômes aux évolutions économiques et techniques ainsi qu'à propos des décisions d'ouverture, transformation ou fermeture de formations professionnelles émanant des lycées professionnels et technologiques.

Par ailleurs, l'académie et EDF se concerteront afin de mettre en œuvre des actions contribuant à développer des vocations scientifiques et techniques prenant en compte les besoins de recrutement à court et moyen terme.

## **ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par les signataires.

Un plan d'actions sera défini chaque année entre les services compétents de l'académie et d'EDF.

Un double dispositif de pilotage sera mis en œuvre :

- une rencontre technique sera organisée en début d'année, afin de partager le bilan de l'année écoulée et arrêter les actions à reconduire ou à initier pour l'année en cours ;
- les signataires de la convention se rencontreront en mai ou juin de l'année en cours afin de valider le bilan de l'année écoulée et le nouveau plan d'actions arrêté lors des réunions techniques.

## **ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITE**

Les informations recueillies dans l'académie et dans les unités d'EDF à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ont un caractère confidentiel.

Les parties s'engagent à un devoir de discrétion concernant les informations auxquelles elles pourraient mutuellement avoir accès autres que celles explicitement visées aux fins pédagogiques de la présente et à respecter la stricte confidentialité de certaines d'entre-elles qui pourraient leur avoir été signalées par tout moyen comme ayant un caractère confidentiel.

Les parties s'engagent également à informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées, personnels enseignants et bénéficiaires des différentes actions, de ce devoir de discrétion et de confidentialité et à le faire respecter.

L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat ne peut intervenir sans le consentement des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants sont en permanence tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence à EDF.

Réciproquement, cette clause de confidentialité vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'académie. EDF s'engage notamment à respecter le caractère confidentiel des évaluations des élèves lors des périodes de formation en entreprise.

## **ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle peut conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord font l'objet d'un avenant et peuvent se traduire par des conventions locales entre une unité EDF et un établissement scolaire.

Elle peut être résiliée par l'académie ou par EDF sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Aix-en-Provence, en deux exemplaires originaux, le .....2012.

**Pour l'académie d'Aix-Marseille**

**Pour EDF**

Le recteur d'académie  
chancelier des universités  
**Bernard Dubreuil**

Le directeur régional  
de l'Emploi Méditerranée  
**Hugues de Jubecourt**

# Annexes

**Plan d'actions  
Années scolaires  
2012-2014**

**Axe 1**  
**Information et orientation des élèves et étudiants  
sur l'énergie, son environnement et ses métiers**

<b>Action 1</b>	<b>Prévention des risques électriques, domestiques et aux abords d'ouvrages EDF</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention d'experts dans des classes de primaires portant sur les risques électriques.</li> <li>- Découverte des risques électriques directement sur les sites (sites hydrauliques notamment.)</li> </ul>

<b>Action 2</b>	<b>Participation des professionnels (représentants métiers mandatés par EDF) dans le dispositif <i>Parcours de découverte des métiers et des formations</i> (PDMF)</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des élèves de l'option Découverte professionnelle trois heures (DP3) en collège pour des visites sur site et ou intervention d'un professionnel mandaté par EDF au sein des établissements scolaires concernés.</li> <li>- Accueil des élèves de l'option Découverte professionnelle six heures (DP6) afin de leur permettre de découvrir les métiers d'EDF.</li> </ul>

<b>Action 3</b>	<b>Participation à des manifestations pour l'information et l'orientation des jeunes : carrefour métiers, forums dans les bassins d'éducation et de formation de l'académie</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Témoignages et conférences de professionnels sur invitation (notamment de jeunes embauchés) au sein des établissements d'éducation et de formation. Réunions d'informations au sein des établissements scolaires concernés portant sur le secteur d'activité, les niveaux de qualification et les compétences souhaités par EDF.</li> <li>- Présence de stand du groupe EDF sur les forums et salons.</li> <li>- Mise à disposition sur internet de supports pédagogiques (vidéos, animations...)</li> <li>- Calendrier de participation aux forums.</li> </ul>

<b>Action 4</b>	<b>Participation au <i>Rallye de l'industrie</i> dans le cadre de la <i>Semaine de l'industrie</i></b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil d'élèves sur un site d'EDF dans le cadre du <i>Rallye de l'industrie</i> (événement s'inscrivant durant la <i>Semaine nationale de l'industrie</i>).</li> </ul>

<b>Action 5</b>	<b>Promotion des métiers techniques et aide à l'insertion professionnelle auprès du public féminin (élèves du secondaire et étudiantes)</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de l'information auprès des lycées professionnels, technologiques et des lycées généraux.</li> <li>- Mise en place de projets visant à féminiser les filières techniques conduisant à nos métiers en partenariat avec les établissements cibles.</li> <li>- Communication académique (site académique).</li> </ul>

**Axe 2:**  
***Développement d'une formation initiale et continue de qualité***

<b>Action 6</b>	<b>Contribution à l'accueil d'élèves au sein de l'entreprise (formation en alternance ou stage)</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir au système éducatif une vision des formations en alternance recherchées ainsi que des volumes associés <i>via</i> nos campagnes de communication (push mail, affichages...).</li> <li>- Développer des contacts avec les professeurs référents.</li> <li>- Participer à l'évaluation de l'étudiant.</li> </ul>

<b>Action 7</b>	<b>Accueil en stage et / ou en contrat d'apprentissage des étudiants en situation de handicap</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap <i>via</i> l'alternance et les stages.</li> </ul>

<b>Action 8</b>	<b>Validation des acquis de l'expérience (VAE)</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une formation pour l'accès aux certifications professionnelles par la VAE.</li> </ul>

<b>Action 9</b>	<b>Sensibilisation des représentants de l'Education nationale</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Témoignage de professionnels lors de participation à des journées de formation ou d'information réunissant des professeurs, des conseillers d'orientation et des chefs d'établissement.</li> <li>- Visites de sites.</li> <li>- Accueil de personnels de l'Education nationale en stage individuel.</li> <li>- Mise à disposition sur Internet de supports pédagogiques (vidéos, animations, Powerpoint permettant aux professeurs d'enrichir leurs cours).</li> <li>- Participation des enseignants volontaires à des campagnes de sécurité et au développement durable.</li> </ul>

**Axe 3:**  
***Favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel***

<b>Action 10</b>	<b>Valorisation auprès des jeunes des formations scientifiques et techniques</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de deux sites Internet, l'un proposant aux élèves une explication du fonctionnement des ouvrages de production et présentant les métiers du groupe et l'autre à destination des enseignants leur permettant d'enrichir leurs cours.</li> <li>- Accueil des jeunes directement sur nos sites de production.</li> <li>- Concours académique sur la maîtrise de la demande d'énergie.</li> </ul>

**Axe 4:**  
***Concertation à propos de la carte des formations***

<b>Action 11</b>	<b>Création d'un véritable lien entre les formations dispensées par l'Education nationale et les besoins d'EDF</b>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'une cartographie des établissements préparant les diplômes utilisés par EDF.</li> <li>- Information sur les nouveaux diplômes préparant à des compétences recherchées par EDF.</li> <li>- Mise à disposition d'une cartographie des CFA préparant à des diplômes correspondant à la politique d'EDF dans le cadre de l'apprentissage.</li> <li>- Croiser carte des formations et besoins d'EDF.</li> </ul>